



Procès verbal de la séance du 11 septembre 2024

Le mercredi 11 septembre 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe ROMAN.

Présents : Christophe ROMAN, Pierre GIRARDEAU, Françoise BERENGUEL, Eugène CAZENAVE, Julien MONIN, Patrick BONNET, Anne-Marie CHAVANON, Christelle MEDAILLON, Florent REYNAUD, Bernard SARRABERE, Gilles SEMMARTIN, Sylvain TRIGUEROS

Représentés : Rémi PELTIER représenté par Eugène CAZENAVE

Absents et excusés : Baptiste MOULIE, Marc SUBERBIE

Ordre du jour :

1. Nomination d'un (e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024
3. Point travaux
4. Délibération amendes de police
5. Délibération concessions cimetière
6. Délibération CATLP à destination du "centre de conférences / auditorium de LOURDES"
7. Questions diverses

* * *

1 Nomination d'un secrétaire de séance :

Christelle MEDAILLON est nommée secrétaire de séance.

2 Approbation du procès verbal du 28 mai 2024

Le PV est adopté à l'unanimité

3 Point sur les travaux

- Eglise : les travaux concernant la peinture du plafond et la réparation des planches suite à infiltrations devraient commencer en octobre.
- Mur du cimetière : les travaux devraient être effectués en octobre.
- Ecole : une réunion avec l'ADAC pour faire le point avec l'architecte a eu lieu. Cet accompagnement de l'ADAC a permis de revoir un certain nombre de points avec l'architecte. l'ADAC prendra en charge la partie administrative et technique du projet.
- Rue du Vergé Bieilh : délimitation du stationnement pour sécuriser le virage et ne pas gêner la circulation.
- Intersection de la rue du Vergé Bieilh et rue de la Plantère : pose de quilles de signalisation pour sécuriser le carrefour.
- Réfection de la signalisation horizontale dans la commune : devis de 3.500 €
- Le terrain de pétanque a été refait pour un montant de 7.000 €

4 Délibération amendes de police :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les amendes de police relatives à la circulation routière prélevées sur les recettes de l'État sont réparties par le Conseil Départemental au bénéfice des communes de moins de 10 000 habitants en vue de financer des travaux destinés à améliorer la sécurité du réseau routier.

Travaux pour lesquels la subvention amendes de police est demandée :

- **La réfection de la signalisation horizontale dans la commune,**
- **La mise en place d'une signalisation interdisant le stationnement dans la courbe de l'entrée de la Rue du Vergé Bieilh,**
- **Des travaux d'aménagement pour la mise en sécurité de l'intersection entre la Rue de la Plantère et la Rue du Vergé Bieilh.**

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

5 Délibération concession cimetière

Monsieur le Maire précise que l'article R.2223-3 du CGCT impose une superficie minimale de base pour les concessions fixée à 2 mètres carrés et que le maximum doit être délibéré par le Conseil Municipal.

La délibération du 30 novembre 2007 fixe la durée et le prix des concessions mais n'évoque pas cette notion obligatoire de surface. Il convient donc de venir la compléter.

A ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **il est décidé que la surface minimum d'une concession est fixée à 2 mètres carrés et la surface maximum à 4 mètres carrés, hors contraintes liées à la configuration de l'existant.**

6 Délibération CATLP à destination du « centre de conférences/auditorium de LOURDES »

La communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a souhaité se doter d'un équipement dont l'objet est de faire rayonner le territoire, donner une impulsion économique, activer des leviers de développement pour favoriser l'attractivité.

Le futur centre de conférence auditorium, situé sur l'actuel palais des congrès, en cœur urbain de la ville de Lourdes, a vocation à soutenir plusieurs aspects du tourisme dans les Hautes-Pyrénées :

- Le tourisme culturel et religieux porté par un sanctuaire qui rassemble chaque année à Lourdes plusieurs millions de visiteurs,
- Le tourisme d'agrément qui emporte la culture, le patrimoine, le tourisme vert, le tourisme sportif et l'offre de bien-être (balnéothérapie, stations thermales)
- Le tourisme d'affaires visant à structurer une offre de déplacements à but professionnels.

Le positionnement du territoire, sa capacité hôtelière, la facilité d'accès en matière de transports (air, rail, route) viennent conforter la pertinence de cet équipement. Il s'agit de réaliser un lieu de conférences, de congrès et de séminaires. Il abritera également des spectacles et animations de portée communautaire. Il sera aussi équipé d'un espace à haute valeur ajoutée acoustique pouvant accueillir des événements à caractère national et international.

Pour mettre en œuvre ce projet il appartient à l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de se doter de la compétence facultative de "centre de conférences / auditorium de Lourdes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ajouter aux statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées une compétence facultative "centre de conférences / auditorium de Lourdes

Par 4 voix POUR - 8 ABSENCES - 1 CONTRE

7 Questions diverses :

- Mme CHAVANON aimerait que la commune participe aux journées du patrimoine en ouvrant les portes de l'église les 21 et 22 septembre 2024 de 14h à 17h.
Elle se propose pour organiser les visites avec Eugène CAZENAVE

Le conseil municipal approuve cette démarche à l'unanimité.

- La convention de mise à disposition de la salle des fêtes a été revue et complétée de plusieurs articles. Après discussion, la nouvelle convention a été approuvée à l'unanimité.
- M le Maire a reçu la copie d'un courrier pour information, signalant des brûlages de déchets dans le voisinage de plusieurs personnes. Il a été rappelé qu'il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre sous peine d'amende. A surveiller.
- M le Maire rappelle que Maryse CARRERE, sénatrice organise une réunion cantonale à la salle des fêtes de MOMERES le 27 septembre à 18h30. La mise en place de la salle sera faite par la commune, la collation après la réunion sera organisée par Mme CARRERE.
- M Julien MONIN fait part au conseil de la mise en place d'un groupe de travail sur la réalisation du document unique concernant l'évaluation des risques professionnels des employés municipaux. Mme Christelle MEDAILLON se propose de faire partie du groupe. Un accompagnement sera fait par Mme Corinne CAPDEVIELLE du CDG 65 (une convention a été signée).

Monsieur Christophe ROMAN
Président de séance



Madame Christelle MEDAILLON
Secrétaire de séance



